

PRUD'HOMMES: UNE MANIFESTATION POUR «RAPPELER À L'ETAT SON DEVOIR DE PROTECTION ENVERS LES JUSTICIABLES»



Des avocats défendent le dossier de leurs clients, le 24 novembre 2008 lors d'une audience au conseil des prud'hommes à Paris.

REPORTAGE - Un rassemblement unitaire avait lieu ce mercredi sur les marches du TGI de Paris pour demander plus de moyens pour la justice prud'homale, dont «on entend rarement parler alors que c'est une justice importante dans la vie des gens, puisque c'est la justice des travailleurs», selon les manifestants...

Des drapeaux rouges frappés du sigle du SAF (Syndicat des Avocats de France), d'autres blancs, de celui du Syndicat de la magistrature (SM), des avocats en robe, des militants syndicaux avec des casquettes CFE-CGC ou des autocollants CGT sur la poitrine... Les marches du tribunal de grande instance de Paris ont été envahies ce mercredi entre 13h et 14h par un rassemblement unitaire du monde judiciaire.

Tous venaient dénoncer les délais «déraisonnables» de procédure dont sont victimes les salariés français, qui ne peuvent plus défendre leurs droits: l'accès au

juge ne leur est plus assuré qu'au terme de plusieurs mois, voire d'années de procédure. Les représentants du mouvement ont ainsi affirmé qu'ils étaient là «pour rappeler à l'Etat son devoir de protection envers les justiciables» et «défendre l'idée d'une justice accessible à tous».

«Manque de bureaux, de matériels informatiques, parfois même de codes civils»

Maître Maude Beckers, avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis affiliée au Syndicat des Avocats de France (SAF), explique à *20 Minutes*: «La réforme de la carte judiciaire a supprimé 62 conseils prud'homaux. Les délais aujourd'hui en région parisienne vont, en moyenne, de deux à quatre ans. C'est évidemment lié au manque de moyens financiers et humains, qui s'illustrent par un manque de greffiers dans certaines juridictions et au manque de juges répartiteurs dans d'autres.»

Comme le confirme Eric Legrand, conseiller prud'homal à Bobigny présent devant le TGI ce mercredi, «dans la section commerce, il faut aujourd'hui 36 mois en Seine-Saint-Denis pour aller en départage, car c'est un secteur en plein développement, où il y a de plus en plus de conflits, donc d'affaires à juger, mais toujours moins de moyens.»

Drames humains

En effet, comme le souligne dans son discours le représentant de la CGT, chaudement applaudi comme tous les autres intervenants, le manque de moyens, «qui sévit partout en France, à différents degrés», se manifeste par un «manque de personnel dans les greffes, dans les services administratifs, mais aussi le manque de moyens matériels: manque de

PRUD'HOMMES: UNE MANIFESTATION POUR «RAPPELER À L'ETAT SON DEVOIR DE PROTECTION ENVERS LES JUSTICIABLES»

bureaux, de matériels informatiques, parfois même de codes civils!»

Un manque de moyens qui rejaillit sur les justiciables, à leurs dépens: «On sait que l'attente pour un salarié est décourageante, l'amène à accepter un accord qui n'est pas dans son intérêt quand il n'abandonne pas complètement la procédure», dit Odile Barral, secrétaire nationale du Syndicat de la Magistrature.

Eric Legrand ajoute: «On ne peut pas rester impassible lorsqu'on voit des femmes, des hommes, qu'on pensait solides se mettre à pleurer devant nous parce qu'ils sont poussés à bout, parce qu'ils ont des enfants à nourrir mais n'ont pas de salaire et que la procédure traîne. Il y a des gens qui vivent des drames humains par rapport à la perte de leur emploi! C'est une injustice, et ces injustices se multiplient parce que le gouvernement ne veut pas nous donner les moyens d'agir.»

Rendre un peu plus publics les problèmes qui affectent la justice prud'homale

Une défaillance du pouvoir politique qu'a reconnue le TGI de Paris. Le 15 février 2011, 71 salariés victimes de procès prud'homaux aux délais déraisonnables avaient assigné l'Etat en justice. Le 18 janvier dernier, les seize premiers dossiers avaient été jugés, et l'Etat condamné à verser des dommages et intérêts aux victimes pour un montant cumulé supérieur à 100.000 euros.

«100.000 euros, c'est plus de trois ans de salaire d'un juge répartiteur en début de carrière ou six ans de salaire net d'un greffier en début de carrière, souligne Me Beckers. Nous regrettons que l'Etat préfère être condamné à payer des sommes importantes, plutôt que de les injecter immédiatement dans le budget de la justice.»

Ce mercredi, de nouveaux dossiers devaient être plaidés devant le TGI de Paris à partir de 14h. «Aujourd'hui, avec ce rassemblement unitaire, on veut

rendre un peu plus publics les problèmes qui affectent la justice prud'homale, qui est méprisée par le gouvernement actuel: on en entend rarement parler alors que c'est une justice importante dans la vie des gens, puisque c'est la justice des travailleurs», dit Me Beckers. Et si cette manifestation ne suffit pas, les manifestants seront à nouveau présents lors des deux audiences à venir: le 7 mars et le 11 avril prochains. «Et si le gouvernement, qu'on souhaite différent en mai, ne prend pas des engagements, le 15 février prochain, on sera encore là.»

»» Vous avez déjà été aux Prud'hommes? Racontez-nous votre expérience dans les commentaires ci-dessous.